

Le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Conseil d'administration Matrice des compétences et des qualités

Le 3 mars 2022

Introduction

Le CABAMC assure la réglementation des professions d'agent de brevets et d'agent de marques de commerce conformément à la Loi, aux règlements, aux règlements administratifs, aux politiques du registraire ainsi qu'aux normes, principes et objectifs réglementaires.

Il s'agit d'un organisme de réglementation d'intérêt public indépendant et axé sur l'atténuation des risques. En tant que nouvel organisme de réglementation, le CABAMC s'engage à recueillir des renseignements qui lui permettront de connaître l'environnement influant sur les pratiques des titulaires de permis.

Le CABAMC s'engage à sélectionner les membres du Conseil d'administration et des comités en fonction d'un ensemble de compétences et de qualités établi pour assurer que le Conseil d'administration et les comités possèdent les connaissances et les qualités nécessaires pour mener leurs activités efficacement, qu'ils soient diversifiés sur tous les plans et qu'ils aspirent à aider le CABAMC à remplir son mandat d'organisme de réglementation moderne, comme le stipule la [Politique du Conseil n° 2 – Objectifs, normes et principes réglementaires du CABAMC](#).

Les comités du CABAMC aident le Conseil d'administration à remplir ses obligations fiduciaires et de gouvernance. À moins qu'une autorisation particulière leur soit accordée, les comités ne disposent d'aucun pouvoir indépendant.

Les membres du Conseil d'administration et des comités sont soumis à un [Code de déontologie](#).

Connaissances, compétences, qualités et expérience particulières

La matrice des compétences ci-dessous est utilisée pour :

- i. Définir l'expérience, les perspectives, les connaissances, les compétences et les qualités particulières exigées des membres du Conseil d'administration;
- ii. Faciliter les nominations qui permettront de combler les lacunes en matière de connaissances, de compétences, de qualités et d'expérience requises; et
- iii. Contribuer à recenser les besoins en formation et en perfectionnement professionnel de façon continue.

L'ensemble des membres du Conseil d'administration doit démontrer/posséder :

- Un parcours et une expérience aux échelles locale, nationale et internationale qui reflètent la diversité des formations et des connaissances des inscrits et du public servi par le Collège.
- Une diversité régionale importante afin de refléter la réalité de l'exercice du droit de la PI, ainsi que les connaissances et les attentes du public en la matière, lesquelles varient dans tout le pays.
- Des points de vue reflétant des expériences diverses (acquises dans le cadre du travail comme de la vie privée), ainsi que des spécialités et parcours variés qui permettent d'éclairer le dialogue et contribuent à la prise de décisions afin que ces dernières répondent aux objectifs visés, qu'elles soient réalisables et qu'au bout du compte, elles favorisent la protection du public.
- Une expérience diversifiée en matière de leadership dans les secteurs publics, privés et sans but lucratif afin de promouvoir les connaissances et le partage des pratiques exemplaires.
- Des caractéristiques démographiques variées sur le plan linguistique, racial, du genre, de l'âge et de l'origine ethnique.

Le Collège s'est engagé à respecter les principes fondamentaux d'équité, de diversité, d'inclusion et de réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, qui se reflètent dans la composition des comités et le niveau de sensibilité culturelle attendu des membres des comités.

Afin de respecter les exigences décrites dans la matrice, les critères généraux suivants s'appliquent :

Objectif en matière de *connaissances* :

Les membres du Conseil d'administration comprennent la manière dont le CABAMC exerce ses activités, en principe et dans les faits, et possèdent une compréhension adéquate des principes en matière de risque, du processus d'obtention des brevets et des marques de commerce demandés, de l'utilisation des brevets et des marques de commerce comme outils d'affaires, des litiges en matière de brevets et de marques de commerce, et de la nécessité d'établir un cadre juridique clair et fiable relativement au droit de la PI

Objectif en matière de *compétences* :

Les membres du Conseil d'administration doivent communiquer efficacement, tant à l'oral qu'à l'écrit, au moyen de divers canaux et technologies, afin de discerner et d'analyser des questions de nature diverse, qu'elles se rapportent à des enjeux éthiques, stratégiques, réglementaires, de gouvernance, etc.

Objectif en matière de *expériences* :

Les membres du Conseil d'administration doivent avoir pris part à des comités professionnels ou à des conseils d'administration et posséder une vaste expérience, acquise aussi bien dans le cadre de leur travail que de leur vie privée, pour être en mesure de participer de manière efficace à des débats et à des prises de décisions en ligne et en personne.

Objectif en matière de *qualités* :

Les membres du Conseil d'administration doivent posséder un solide sens de l'éthique, être organisés et soucieux des échéances, avoir un esprit de collaboration lors des prises de décisions collectives, posséder des compétences en écoute active et se comporter de manière respectueuse, équitable, courtoise et sensible à la culture.

Connaissances	Loi sur le CABAMC et son règlement; règlements administratifs; objectifs, normes et principes réglementaires.	Services en matière de brevets et de marques de commerce	Organisations complexes (connaissances acquises dans le cadre d'un poste de direction)	Gestion de la rémunération et des ressources humaines	Principes de bonne gouvernance	Gestion des risques	Supervision de la comptabilité, des budgets, des investissements et des risques	Relations gouvernementales	Stratégie et programme du Canada en matière de PI et d'innovation	Équité, diversité et inclusion ¹
Compétences	Organisation et gestion du temps	Communication orale efficace	Connaissances financières	Détermination des tendances, évaluation des risques et des possibilités, fourniture de renseignements permettant d'éclairer les décisions stratégiques	Optimisation du rendement des membres du Conseil d'administration en accordant une grande importance à la réalisation collective	Utilisation des technologies nécessaires au travail des membres du Conseil d'administration et des comités	Souci du détail	Compétences culturelles ²		

¹ L'expression « équité, diversité et inclusion » est étroitement liée aux compétences culturelles et renvoie aux connaissances, à l'expérience et aux compétences nécessaires pour contribuer activement à la lutte contre la discrimination individuelle et systémique et la prévention de cette discrimination, pour cultiver des attitudes adaptées sur le plan des différences culturelles et pour garantir que les processus du Collège sont ouverts et accessibles à tous. L'engagement pris par le Collège pour aborder les enjeux touchant les Premières nations du Canada de façon positive et le rôle qu'il joue dans les initiatives de vérité et de réconciliation en font partie.

² Le terme « compétences culturelles » fait référence à la capacité de comprendre les personnes de cultures différentes et de communiquer et d'interagir efficacement avec celles-ci; d'avoir conscience des conséquences néfastes des pensées et des comportements discriminatoires sur l'interaction humaine; d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences nécessaires pour atténuer les conséquences de ces influences afin de contribuer à la poursuite de la justice. (Rose Voyvodic, « Lawyers Meet the Social Context: Understanding Cultural Competence », The Canadian Bar Review, vol. 83, no 3, p. 564, 2006.)

Expérience	Membre du Conseil d'administration d'un organisme de réglementation, d'un organisme sans but lucratif ou d'une entreprise (quelques membres doivent avoir été présidents ou présidentes ou PDG relevant d'un Conseil d'administration)	Affaires et innovation à des postes de haute direction	Obligations fiduciaires, principes de bonne gestion et gouvernance	Budgétisation, production de rapports financiers, surveillance financière et vérifications externes	Prise de décision collective et efficace	Gestion des risques réglementaires et opérationnels	Création d'espaces sûrs, accueillants et favorables à l'endroit de toutes les personnes qui souhaitent faire connaissance, apprendre, partager, grandir et s'intégrer	Pratiques exemplaires en matière de gestion organisationnelle dans des environnements d'affaires complexes et changeants		
Qualités	Intégrité et solide sens de l'éthique dans les relations personnelles et professionnelles	Adaptabilité (savoir reconnaître que les plans évoluent)	Direction de toutes les parties prenantes et inclusion de chacune d'entre elles pour prendre des décisions d'affaires judicieuses et favoriser une culture positive	Objectivité (prise de décision fondée sur des données probantes)	Professionnalisme et courtoisie (agir avec éthique et intégrité)	Normes de rendement élevées pour soi-même et pour les autres	Honnêteté	Acceptation de l'entière responsabilité des décisions prises	Respect des engagements	Solide éthique de travail